



# ONISEP

2015  
2016

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



## ORIENTATION

*Manuel à l'attention  
des parents d'élèves de 3<sup>e</sup>*

ADO EN DEVENIR  
ET SYSTÈME ÉDUCATIF

[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

ministère de l'Éducation nationale  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche





## • Introduction

|   |    |
|---|----|
| Orientation : des processus<br>psychologiques,<br>sociologiques et socio-<br>économiques entremêlés ..... | 3  |
| Garçons/filles : brisons<br>les stéréotypes .....   | 7  |
| Cap sur l'orientation .....   | 9  |
| Parcours sur l'orientation<br>(schéma des études) .....   | 13 |

## • Procédures

|   |    |
|---|----|
| Orientation et affectation :<br>se repérer dans les<br>procédures ..... | 15 |
| La voie générale<br>et technologique .....                              | 21 |
| La voie professionnelle .....   | 27 |

## • Ressources

|   |    |
|---|----|
| Le centre d'information<br>et d'orientation ..... | 31 |
| Les sites Internet .....                          | 31 |
| Les publications .....                            | 32 |



### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE BASSE-NORMANDIE

21 rue du Moulin-au-Roy, BP 55141, 14070 Caen CEDEX 5  
Tél. 02 31 56 64 64 - drocaen@onisep.fr

**Directeur délégué** : Martial Salvi

**Rédacteur en chef** : Matthias Martin

**Chargée de projet** : Anne-Fleur David

**Maquette/mise en page** : Nathalie Michel

**Photo de couverture** : © J.Pallé/Onisep

**Remerciements** à Morgane Dortel, conseillère d'orientation-  
psychologue pour sa collaboration ainsi qu'à la FCPE 14  
(Fédération des conseils de parents d'élèves) pour les témoignages.

**Imprimé par** : IME by ESTIMPRIM, Auteachaux (25)

**Dépôt légal** : septembre 2015

**ISBN** : 978-2-9550890-5-7

**Les informations contenues dans ce guide se réfèrent  
à la circulaire académique pour la rentrée 2015.**

*Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable  
de l'Onisep.*

## ÉDITO

Votre enfant est en classe de troisième, il va devoir faire, dans les mois qui viennent, des choix importants pour son avenir. En tant que parents, vous allez l'aider dans ses recherches, le conseiller dans ses décisions, l'accompagner dans son parcours.

C'est pour vous permettre de tenir ce rôle essentiel que ce guide a été conçu. Il vous apporte des connaissances de base pour bien comprendre ce qu'est l'orientation, pour suivre les procédures en vigueur, pour mobiliser les outils à votre disposition, pour rencontrer les bons interlocuteurs.

Enfin, dans un système éducatif complexe, il vous éclaire sur les droits et les devoirs que vous exercerez tout au long de l'année et au-delà, au service de l'avenir de votre enfant. ●

Bonne lecture

**Martial Salvi**

*Délégué régional de l'Onisep de Basse-Normandie*





# Orientation : des processus psychologiques, sociologiques et socio-économiques entremêlés

**Dans un monde du travail toujours en mouvement et un contexte économique en mutation, la compétence à s'orienter tout au long de la vie est essentielle pour ajuster son projet professionnel, mettre à jour ses connaissances ou développer son niveau de qualification. Aidez votre enfant à développer cette compétence dès le collège.**

## Accompagner le projet de son enfant

Quel que soit le profil de votre enfant, la connaissance du système éducatif et de ses procédures d'orientation/affectation sont des éléments clés pour lui permettre de faire des choix éclairés.

Une orientation choisie car, anticipée et réfléchie, donnera toujours de meilleurs résultats, y compris en termes d'insertion. L'orientation est un processus continu, qui se construit au fil du temps, des rencontres et des expériences. L'anticiper, c'est éviter d'être acculé au moment des choix ou des prises de décision. Il nécessite un accompagnement de la part des équipes qui suivent votre enfant mais vous jouez, en tant que parent, un rôle essentiel dans l'image que votre

enfant se fait de lui-même, de son avenir et des ressources dont il dispose pour construire son projet.

Les voies de formation sont multiples, de même que les conditions de scolarisation (temps plein, alternance sous statut scolaire, apprentissage...).

Plus vous et votre enfant vous serez interrogés sur ce qui correspond le mieux à la situation en tenant compte de son profil, plus ses chances de réussite seront élevées.

Vous devrez donc l'aider, accompagné(e) des enseignants et du conseiller d'orientation-psychologue, à définir ses stratégies pour adapter son projet de manière aussi réaliste que possible.



## Votre avis est essentiel

La **qualité des échanges** entre vous et les enseignants tout au long de l'année est un levier indispensable pour favoriser l'**adhésion** de votre enfant à l'élaboration de son **projet**.

Quel que soit l'avis et le conseil des enseignants, c'est vous que votre enfant écouterait prioritairement. Si son professeur principal ou le conseiller d'orientation-psychologue vous disent qu'il est capable de réussir dans un cursus que vous jugez trop difficile, faites-leur confiance. Dans le cas contraire, écoutez-les aussi. Il ont l'habitude d'accompagner les jeunes dans leur projet et ont souvent connaissance de leur devenir après le collège. Par contre, vous connaissez mieux votre enfant dans les situations extra-scolaires. Votre avis pour enrichir la réflexion est donc essentiel. ●





© G. MADSONNEUVE / ONISEP

### ► Des interlocuteurs pour vous aider

Le **professeur principal** et le conseiller d'orientation-psychologue sont vos interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions liées à l'orientation.

L'enseignant peut aider votre enfant à se fixer des objectifs et à s'auto-évaluer. Avec l'appui du conseiller d'orientation-psychologue, il organise l'information sur les voies de formation et les procédures d'orientation. Il mène un entretien personnalisé d'orientation, moment privilégié permettant à votre enfant de s'interroger sur ses attentes, ses compétences et ses acquis

scolaires et extrascolaires, ses expériences de découverte du monde professionnel et des formations.

De son côté, le **conseiller d'orientation-psychologue**, grâce à ses connaissances en psychologie de l'adolescent, prend en compte votre enfant dans sa globalité. Il maîtrise les procédures d'orientation/affectation et dispose d'une information large sur les métiers et les formations.

### Comprendre la psychologie de l'orientation

Pour choisir une formation ou un métier, votre enfant peut être

tenté de choisir l'établissement le plus proche, faire comme ses amis ou s'arrêter à des clichés. Votre rôle, accompagné des **enseignants** et du conseiller d'orientation-psychologue, est de l'aider à mettre en place des stratégies plus élaborées. De l'entrée en 6<sup>e</sup> vers la fin du collège et au-delà, il passe progressivement d'une certaine pensée magique où tout est possible tant qu'il en a envie, à la prise en compte d'une réalité liée aux résultats scolaires, aux nombres de places dans les dispositifs de formation et aux contraintes des métiers et des formations. ●

## ZOOM SUR

## Le point de vue d'un parent

### Eric, papa de Solène

« J'essaie toujours d'éviter de juger, de ne pas décourager ma fille quand elle a un projet. Mon rôle, c'est de l'accompagner, de lui faire rencontrer des gens, de faire jouer mon réseau pour l'informer. En tant que parent, on n'a pas forcément accès à un réseau de professionnels, mais on peut toujours faire appel aux Ambassadeurs métiers du Conseil régional. J'essaie de faire en sorte qu'elle puisse se rendre compte par elle-même, tout en lui apportant mon éclairage d'adulte. C'est très important pour un jeune de garder un moteur qui lui donne envie de se projeter, de réussir. On sait que plus de la moitié des professionnels travaillent dans un autre domaine que celui pour lequel ils sont formés. Si un rêve est cassé, on perd espoir. On peut voir la formation comme un outil pour rejoindre le projet qu'on envisageait. » ●

## En tant que parents, vous pouvez...

► **Éviter de juger ses choix.** Posez-lui plutôt des questions, montrez votre intérêt : « *tu souhaites faire ce métier. T'es-tu renseigné sur les formations possibles? Connais-tu quelqu'un qui exerce déjà ce métier? As-tu prévu d'aller le voir, d'en rencontrer d'autres qui travaillent dans des environnements différents?* ». Aidez-le à approfondir sa réflexion en prenant soin de ne pas le décourager.

► **Aider votre enfant à bien se connaître :** les notes et évaluations scolaires ne sont pas les seuls éléments qui lui permettent de savoir de quoi il est capable. Une expérience dans le sport, la musique ou une implication dans l'organisation d'un événement quelconque a pu lui permettre de développer certaines compétences. Aidez-le à en prendre conscience.

► **Valoriser au quotidien** son esprit d'initiative, sa créativité, son sens des responsabilités, quelle que soit l'activité dans laquelle il s'engage. Ces compétences sont recherchées dans le monde du travail mais peu mises en avant au collège.

► **Parler aussi souvent que possible** en famille de votre activité professionnelle ou de celle de votre entourage (famille, amis) pour susciter sa curiosité et son envie de se projeter positivement dans l'avenir. Faites-en autant à propos des formations. ●

## Halte aux idées reçues

Les études sociologiques montrent que l'orientation est encore trop souvent déterminée sous le prisme de l'origine sociale.

Certaines familles s'autocensurent alors que les résultats scolaires de leur enfant promettent une réussite quasi certaine dans des filières de formation d'élite.

La question du genre est encore trop souvent considérée comme une limite dans le choix de certaines poursuites d'études.

Pourtant, les filles réussissent aussi bien que les garçons, et vice-versa. ●

## Ce que dit la loi...

L'article 8 de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 stipule que « le **droit au conseil en orientation et à l'information** sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation.

[...] Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci est majeur. Tout désaccord avec la proposition du conseil de classe fait l'objet d'un entretien préalable à la décision du chef d'établissement. Si cette dernière n'est pas conforme à la demande de l'élève ou de sa famille, elle est motivée. La décision d'orientation peut faire l'objet d'une procédure d'appel. » ●



[objectifegalite.onisep.fr](http://objectifegalite.onisep.fr)

DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS  
POUR TOUTES ET POUR TOUS

Retrouvez aussi **Objectif Égalité** sur  
[www.facebook.com/objectifegalite](http://www.facebook.com/objectifegalite)



FAIRE ENTRER L'ÉCOLE  
DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

#EcoleNumerique





# Garçons / filles : brisons les stéréotypes

**Dépasser les préjugés pour avoir une vision réaliste des conditions d'exercice des métiers dits « masculins » ou « féminins », c'est permettre à votre enfant de se réaliser pleinement, si tel est son choix de carrière. *Objectif égalité*, un site Internet réalisé par l'Onisep, brise les stéréotypes.**

## **Les filles sont nulles en maths ?**

Faux... Les filles ont des compétences équivalentes à celles des garçons en mathématiques. En 2011, en fin de 3<sup>e</sup>, 89 % des garçons et 88 % des filles maîtrisent les compétences de base en mathématiques. Le taux de réussite du bac S est de 91 % pour les filles et de 88 % pour les garçons.

Par contre, bien qu'elles obtiennent de très bons résultats dans les matières scientifiques, les filles se dirigent peu vers les carrières scientifiques.

Aidez votre fille à avoir de l'ambition en découvrant les portraits de Julia (ingénieure informatique), de Cécile (chercheuse à l'Institut Pasteur), de Sarah (ingénieure, chargée d'études au laboratoire des Ponts et chaussées) ou encore d'Isabelle (trader).

## **Les hommes ne savent pas s'occuper des enfants ?**

Pourtant... Thomas est directeur de crèche, Alexandre est

auxiliaire de puériculture. Tous deux racontent leur parcours pour ces carrières choisies.

Au quotidien, la famille est aussi une affaire d'homme, et dans tous les domaines de la vie personnelle et professionnelle, on a besoin d'un équilibre entre les hommes et les femmes, comme le présente Mercédez Erra, présidente d'*Havas Worldwide*, au travers d'un parcours exemplaire.

## **Certains métiers conviennent mieux aux hommes ou aux femmes ?**

Pensez-vous vraiment qu'il existe des métiers « interdits » aux femmes ? Des métiers « interdits » aux hommes ?

Les jeunes interviewés dans les vidéos vous livrent leur point de vue. Ils dressent la liste des stéréotypes. Et pour vérifier vos propres connaissances sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, vous avez la possibilité de répondre à un quizz.

Vos enfants peuvent participer et ainsi faire évoluer leurs propres représentations.

Par exemple, saviez-vous qu'à la sortie du système éducatif, les femmes sont plus diplômées que les hommes (30 % des femmes ont un niveau licence ou doctorat, contre 24 % des hommes) ?

## **Dans le secteur du bâtiment, c'est impossible pour une femme de trouver un contrat d'apprentissage ?**

Tous les métiers sont mixtes. On retrouve environ 10 000 femmes dans les formations initiales du bâtiment en 2011-2012. Leur nombre dans ces formations en CFA a été multiplié par 6 en 10 ans.

5 % des entreprises créées par des femmes en France le sont dans le secteur de la construction. Elles représentent désormais 11 % des effectifs salariés dans les entreprises du bâtiment. ●



# Cap sur l'orientation

**Tout au long de sa scolarité au collège et plus particulièrement en classe de 3<sup>e</sup>, des temps forts pour l'orientation seront proposés à votre enfant pour l'aider dans sa réflexion. En tant que parents, vous avez besoin de connaître les outils existants pour vous informer sur les filières de formation et accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation.**

## La classe de 3<sup>e</sup> : un palier d'orientation

Pour la première fois dans sa scolarité, la classe dans laquelle se trouve votre enfant constitue un palier d'orientation.

À l'issue des phases de dialogue des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, vous formulerez une **demande d'orientation** : passage en 2<sup>de</sup> générale et technologique (ou 2<sup>de</sup> spécifique), 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP. Cette demande sera examinée par le conseil de classe qui émettra une **proposition d'orientation** (2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> pro ou 1<sup>re</sup> année de CAP) ou de redoublement (en accord avec vous). Si cette proposition est conforme à votre demande, le chef d'établissement prendra une **décision d'orientation** conformément à la proposition du conseil de classe et vous la notifiera.

En cas de désaccord, le chef d'établissement vous recevra en entretien pour écouter vos arguments.

Si vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord, vous aurez la

possibilité de faire appel auprès d'une commission extérieure qui, en dernier ressort, statuera.

## Pour vous aider à avancer dans la réflexion

Une **séance d'information à destination des parents** vous sera probablement proposée par le collège pour vous aider à mieux vous repérer dans les procédures et les voies de formation après la 3<sup>e</sup>. Cette rencontre est une occasion pour vous de poser vos questions mais aussi d'écouter celles des autres parents.

De son côté, votre enfant bénéficiera d'une ou de plusieurs **séance(s) d'information en classe** animée(s) par le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue.

Vous pourrez prendre connaissance des dates des séances en consultant le Webclasseur-Folios, l'ENT du collège ou bien tout simplement par téléphone en contactant le conseiller d'orientation-psychologue. ►

## La séquence d'observation en milieu professionnel

Cette année, votre enfant sera immergé cinq jours en milieu professionnel pour y découvrir et observer le monde du travail, la diversité des métiers et la manière dont ils s'articulent entre eux au sein de l'entreprise. C'est l'occasion pour lui de découvrir un environnement, des conditions de travail, et d'essayer de s'imaginer à la place des personnes qu'il observe en situation. La séquence d'observation peut avoir lieu dans une entreprise du secteur privé, une association, une administration, un établissement public ou une collectivité territoriale. Pensez également à votre entourage proche : sollicitez vos amis, les membres de votre famille, des voisins, les commerçants ou les entreprises du quartier. En cas de besoin, vous pourrez vous faire aider dans vos démarches par l'équipe pédagogique. ●

Savoir quand ont lieu ces séances vous permettra d'interroger votre enfant pour échanger en famille autour de ce qu'il aura découvert.

Un **entretien personnalisé d'orientation**, auquel vous pourrez assister, lui sera proposé en cours d'année. Cet entretien permettra de fixer les étapes, les progrès nécessaires et les démarches utiles pour préparer la décision d'orientation puis d'affectation dans une formation et un établissement. Vous pourrez alors confirmer ou faire connaître les souhaits de votre enfant et les vôtres. À l'issue de cette rencontre, un accompagnement personnalisé pourra être mis en place, si nécessaire (remédiation, entretien approfondi d'orientation avec un conseiller...).

Vers le mois de février votre enfant recevra, par l'intermédiaire du collège, le **guide «Après la 3<sup>e</sup>»** réalisé par l'Onisep. Pensez à lui demander de vous le présenter. Ce support papier est un outil indispensable pour découvrir en famille l'ensemble des formations et des modalités de parcours offertes.

La plupart des établissements scolaires organisent des **journées portes ouvertes**. Elles représentent une occasion unique pour préciser son projet et aller à la découverte des établissements et de leurs formations. Lycée professionnel, maison familiale rurale, centre de formation d'apprentis, lycée d'enseignement général et technologique... chaque établissement propose ses propres modalités de formation, son organisation et un état d'esprit qui lui est propre. Ces journées vous permettront de découvrir les lo-

caux dans lesquels votre enfant suivra ses études, de rencontrer les équipes pédagogiques, d'échanger avec des élèves en formation, de connaître le devenir des anciens élèves... Ces éléments sont essentiels pour se projeter dans l'avenir et construire judicieusement un parcours de formation.

Les **forums des métiers et des formations** sont également l'occasion de valider ou de faire évoluer un projet. Vous serez peut-être sollicité(e) en tant que parent et professionnel pour présenter votre métier, votre entreprise... et ainsi participer à la construction de projets d'autres adolescents.

Toutes ces rencontres représentent une opportunité pour votre enfant de mieux se connaître, de repérer ses atouts et ses faiblesses, d'identifier ses centres d'intérêts et ses goûts pour se construire un parcours de formation en cohérence avec son profil. Au sein du collège, les enseignants l'aideront à faire le point sur ses expériences à travers les enseignements, les heures de vie de classe, l'accompagnement personnalisé et le tutorat. Pour approfondir sa réflexion, il pourra rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue, au collège ou au Centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de votre domicile. Vous pourrez l'accompagner lors de cet entretien. ●

### Portes ouvertes

► Retrouvez les dates des portes ouvertes des lycées sur [www.ac-caen.fr/orientation-insertion/les-journees-portes-ouvertes](http://www.ac-caen.fr/orientation-insertion/les-journees-portes-ouvertes) et sur [www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)



© J. PAULÉ/ONISEP

## Le « parcours Avenir », de quoi s'agit-il ?

Le « parcours Avenir », mis en place pour chaque élève, de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de terminale, doit permettre à votre enfant de développer une véritable compétence à s'orienter pour, progressivement, élaborer un projet personnel fondé sur sa connaissance du monde économique et professionnel, des voies de formation et des métiers, tout en développant son sens de l'engagement et de l'initiative. ●



## ZOOM SUR

## Le point de vue d'un parent

### Fatma, maman de Farhane

« Quand Farhane était en 5<sup>e</sup>, je l'ai accompagné à un salon pour qu'il rencontre des gens, pose des questions en direct. Je suis allée aux réunions d'informations proposées par le chef d'établissement. Les lycées de secteur venaient présenter leurs formations. Je ne connaissais pas toutes les filières qui existaient après le collège, toutes les options... Je suis repartie avec plein d'infos dont nous avons pu discuter... Il a découvert des branches professionnelles qu'il n'imaginait pas, ça l'a aidé à découvrir de nouvelles possibilités. Nous avons eu de nombreux échanges avec le professeur principal, très impliqué dans l'orientation, et de son côté, Farhane a rencontré le conseiller d'orientation-psychologue. Toutes ces rencontres et les informations que nous avons obtenues nous ont aidé à comprendre plus précisément ce en quoi consistaient les formations afin de remplir la fiche navette. » •

### Le Webclasseur orientation - Folios

Folios est un outil numérique de collaboration accessible par Internet à partir de codes personnels ou directement via l'ENT du collège. Il permet à votre enfant de garder une trace de ses recherches en lien avec la construction de son projet scolaire et professionnel et de communiquer avec les adultes du collège (enseignants, conseiller d'orientation-psychologue...).

Tout au long de l'année, l'équipe éducative pourra mettre à disposition dans son espace/classe des documents (fichiers, liens Internet...) qu'il pourra ensuite modifier et enregistrer dans son espace personnel. Vos codes parents vous permettent d'accéder à l'agenda (réunions d'information, forums...), aux actualités... •







© J. PAULÉ/ONISEP

## En tant que parents, vous pouvez...

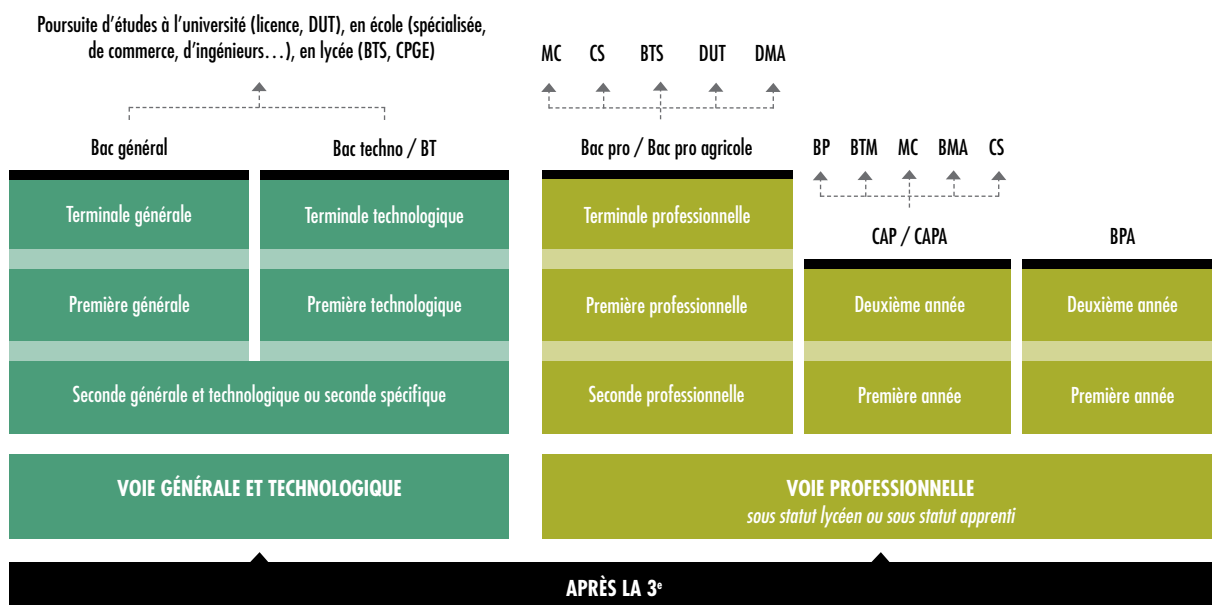
- ▶ **Discuter** avec lui de ce qu'ils a appris lors des **séances d'information** en classe. Tant mieux si vous n'y connaissez rien, c'est l'occasion de profiter de ses connaissances. Le fait de vous expliquer ce qu'il a compris lui permettra de mieux l'assimiler. Votre enfant ne retiendra que 10 % à peine de ce qu'il a entendu, d'où l'intérêt de se le remémorer une fois à la maison.
- ▶ **Lui demander** de vous présenter le **guide «Après la 3<sup>e</sup>»** de l'Onisep. Il n'aura pas forcément pensé à vous dire que le document traîne dans son cartable.
- ▶ **Prendre rendez-vous** avec le **conseiller d'orientation-psychologue** pour approfondir certaines questions. Il pourra faire remonter certaines informations lors du conseil de classe.
- ▶ **Accompagner** votre enfant aux **journées portes ouvertes** des établissements qui proposent les formations pour lesquelles il montre un tant soit peu d'intérêt. Il vous donne l'impression de manquer de maturité pour s'investir dans son orientation ? Ces rencontres sont parfois des déclics qui aident à se projeter.
- ▶ **Anticiper**, dès à présent, la recherche de l'entreprise d'accueil pour que la séquence d'observation en milieu professionnel soit constructive et permette à votre enfant d'avancer dans sa réflexion. Un stage subi parce que non préparé et trouvé au dernier moment a peu de chances d'être enrichissant. Incitez-le à préparer lui-même son CV et sa lettre de motivation pour qu'il se rende compte de ce qu'un employeur peut attendre d'un employé. ●

## « Internat de la réussite pour tous »

Cet internat, organisé au lycée Laplace (Caen) pourra offrir à votre enfant, s'il est affecté au lycée Allende, Dumont d'Urville, Camille Claudel, Victor Hugo ou Laplace, un cadre structuré pour faciliter sa poursuite d'études. L'admission repose sur différents critères (sociaux, scolaires, géographiques) et répond à un souci de parité garçons-filles. Vous devrez remplir un dossier en deux parties (l'une scolaire, l'autre sociale) afin qu'une commission puisse apprécier si l'organisation de sa scolarité dans ce type d'internat peut s'avérer bénéfique pour la réussite scolaire de votre enfant. Adressez-vous au chef d'établissement du collège de votre enfant. ●

# Parcours sur l'orientation

Pour permettre des parcours entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de son profil.



› **Bac général** : c'est un diplôme national organisé en série : ES, L, S. Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

› **Bac technologique** : c'est un diplôme national organisé en série : STI2D, STD2A, STMG, STL, ST2S, STAV, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse. Il prépare davantage à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme universitaire de technologie (DUT)... qu'à l'emploi immédiat.

› **Bac professionnel/Bac professionnel agricole** : c'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)...

› **BMA** : brevet des métiers d'art.

› **BP** : brevet professionnel.

› **BPA** : brevet professionnel agricole.

› **BT** : brevet de technicien. C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique : dessinateur en arts appliqués ; dessinateur-maquetiste ; métiers de la musique.

› **BTM** : brevet technique des métiers.

› **BTS** : brevet technique supérieur.

› **CAP/CAPA** : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole. C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

› **CPGE** : classes préparatoires aux grandes écoles.

› **CS** : certificat de spécialisation.

› **DMA** : diplôme des métiers d'arts.

› **DUT** : diplôme universitaire de technologie.

› **MC** : mention complémentaire. ●

## 2<sup>de</sup> spécifique

► Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifiques (et non à partir d'une 2<sup>de</sup> générale et technologique) : hôtellerie ; techniques de la musique et de la danse (TMD).



# Orientation et affectation : se repérer dans les procédures

**A l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>, votre enfant sera confronté à deux logiques : celle de l'orientation, dans laquelle il construit son projet d'avenir (quelle formation pour quel métier ?), et celle de l'affectation, par laquelle il obtiendra une place, ou non, dans la formation et l'établissement de son choix. Bien anticipées, ces deux logiques peuvent se rejoindre.**

## Qu'est ce que l'affectation ?

Il s'agit de la procédure administrative informatisée (**Affénet : Affectation des élèves via le Net**) utilisée par le Rectorat pour attribuer, de manière aussi égalitaire et transparente que possible, une place à un élève dans un lycée. Votre enfant sera concerné s'il demande :

- > une admission dans la voie professionnelle (y compris en lycée professionnel agricole) pour un bac pro ou un CAP(A) ;
- > une admission en 2<sup>de</sup> générale et technologique (y compris en lycée agricole) ;
- > une dérogation pour être admis dans un lycée en dehors de son secteur ;
- > une admission en 2<sup>de</sup> spécifique hôtellerie ou technique de la musique et de la danse ;
- > une admission en section européenne ;
- > un enseignement d'exploration régulé (nombre de places limité) : il sera alors affecté dans

un lycée pour suivre l'enseignement d'exploration de son choix, quel que soit le bac qu'il préparera par la suite.

■ **A noter** : si votre enfant obtient une décision d'orientation pour la classe de 2<sup>de</sup> générale et technologique, sa place est assurée dans son lycée de secteur. Le lycée de secteur est déterminé à partir de votre domicile (ou de celui du responsable légal de votre enfant) et non à partir du collège de votre enfant.

## Comment se prépare l'affectation ?

Au **second trimestre**, vous remplirez puis remettrez au professeur principal de votre enfant, une **fiche de dialogue** dans laquelle vous indiquerez vos intentions d'orientation (2<sup>de</sup> générale et technologique ou seconde spécifique ; 2<sup>de</sup> professionnelle ; 1<sup>re</sup> année de CAP/CAPA). Pour la voie professionnelle,

vous préciserez si votre enfant à l'intention de suivre sa formation sous statut scolaire (à temps plein dans un lycée professionnel) ou comme apprenti (en alternance entre le centre de formation et l'entreprise avec laquelle il devra signer un contrat d'apprentissage dans le cadre duquel il sera rémunéré). Vous aurez également la possibilité de demander le redoublement, si votre enfant en mesure pleinement l'intérêt par rapport à son projet.

Vous recevrez ensuite une réponse de l'établissement : l'**avis provisoire du conseil de classe** vous indiquera si votre demande est acceptée ou non et ajoutera des observations ou recommandations en cas de désaccord entre ce que vous souhaitez et ce que les enseignants pensent être adapté pour votre enfant. Vous devrez attester et signer que vous avez bien pris connaissance de cet avis. ►

► Vous ne formulerez vos **choix définitifs** qu'au 3<sup>e</sup> trimestre.

L'établissement, à nouveau vous répondra, puis vous devrez indiquer si vous acceptez ou non la proposition du conseil de classe. En cas de désaccord, vous devrez immédiatement prendre contact avec le chef d'établissement afin de lancer la procédure d'appel.

■ **Attention** : la fiche de recueil des vœux est également utilisée pour vous permettre d'indiquer vos motifs de dérogation. Cette demande devra alors être validée par le conseil de classe et le chef d'établissement, avant la procédure d'appel.

### Quelles démarches selon le projet de votre enfant ?

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, vous devrez remplir **une demande d'affectation** (même si vous avez déjà reçu l'accord du chef d'établissement pour l'orientation que vous souhaitez) sur laquelle vous indiquerez **quatre vœux** que vous classerez **impérativement par ordre de préférence**. **Un vœu = une formation dans un établissement.**

Quel que soient vos vœux, ils seront saisis dans le collège de votre enfant, conformément à votre demande, en respectant l'ordre de vos vœux tels que vous les aurez exprimés.

Respectez vraiment cet **ordre de préférence** car ensuite, les vœux de l'ensemble des jeunes et des familles seront classés les uns par rapport aux autres en fonction du nombre de places disponibles dans les établissements.

■ **Très important** : si vous souhaitez inscrire votre enfant dans **l'enseignement privé sous contrat** ou **l'enseignement agricole**, vous devrez impérativement prendre contact avec le chef d'établissement pour un rendez-vous, en plus de la procédure d'affectation (à partir du mois de janvier).

Par contre, si votre enfant envisage une formation par **apprentissage** ou dans un **établissement privé hors contrat** avec le ministère de l'Éducation nationale ou le ministère de l'Agriculture, vous devrez vous-même faire la démarche et prendre contact avec l'établissement de formation de votre choix, à partir du mois de mars.

La plupart des établissements organisent des journées portes-ouvertes, ce qui permet d'avoir un premier contact.

### Des stratégies à mettre en place

Le **nombre de places offertes** en bac professionnel, en CAP et dans certains enseignements d'exploration de 2<sup>de</sup> peut-être **limité** : l'affectation de votre enfant dépendra de l'ensemble des vœux de tous les élèves qui auront fait le même choix (telle formation dans tel établissement) et de la qualité de chacun des dossiers.

Tenez-en compte dès le début de l'année pour que les résultats de votre enfant soient les meilleurs possibles dans les matières qui comptent pour son orientation. ●



© J. PAILLÉ/ONISFP

## Le calendrier de l'orientation/affectation

Le **conseil de classe** du troisième trimestre aura lieu **mi juin**.

Si vous faites appel de sa décision, la commission d'appel se tiendra quelques jours après.

L'**avis d'affectation** indiquant que votre enfant est admis dans telle formation dans tel établissement (ou indiquant qu'il est sur liste complémentaire) vous sera envoyé **fin juin**.

L'inscription dans l'établissement d'accueil pourra se faire quelques jours après.

Si votre enfant est sur liste supplémentaire, il sera appelé dès qu'un désistement sera connu, dans le respect de l'ordre du classement.

Pour les élèves non affectés dans la voie professionnelle, un second tour aura lieu **début juillet**.

Il portera uniquement sur les places vacantes en lycée professionnel public (2<sup>de</sup> professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP).

L'inscription devra avoir lieu **début juillet**. ●



## ➤ CE QUI COMPTE DANS LE DOSSIER DE VOTRE ENFANT

**1** Son **adresse** : le lycée de secteur correspond à une zone géographique précise.

**2** Si vous demandez une **dérogation** pour un lycée, vous devrez en indiquer la raison :

- (1) situation de handicap,
- (2) prise en charge médicale,
- (3) boursier au mérite ou pour raisons sociales,
- (4) frère ou sœur dans le lycée,
- (5) proximité du lycée,
- (6) parcours particulier,
- (7) autres (demandes particulières que vous argumenterez et transmettez au directeur académique des services de l'Éducation nationale après avis du chef d'établissement de votre enfant).

**3** La **décision du chef d'établissement** : seuls les vœux dont la voie d'orientation a été validée par le chef d'établissement (2<sup>de</sup> générale et technologique/voie professionnelle) pourront être saisis.

**4** Le **dossier médical**, s'il y en a un.

**5** L'**avis du conseil de classe** pour chaque vœu. Selon la pertinence du choix et les motivations de votre enfant pour son projet, cet avis peut être « très favorable », « favorable », « sans opposition » ou « réservé », et donne, selon le cas, un nombre de points différent (40-20-10 ou 0).

**6** Les **notes de 3<sup>e</sup> auxquelles on applique un coefficient** en fonction de la **formation** ou de l'**enseignement d'exploration** envisagé s'il s'agit d'un enseignement régulier (c'est-à-dire au nombre de places limité).

> À titre d'exemple, la moyenne que votre enfant obtiendra en Sciences physiques en 3<sup>e</sup> sera multipliée par 5 dans son dossier s'il demande un CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques. Elle ne sera multipliée que par 2 s'il souhaite entrer en CAP Charpentier de marine. De la même manière, si votre enfant demande un bac pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique, ses notes de 3<sup>e</sup> en Sciences de la vie et de la terre (SVT) seront multipliées par 6 tandis que sa moyenne en langue vivante 1 n'aura qu'un coefficient 2. Si votre enfant demande l'enseignement d'exploration Création et culture design, les

moyennes de 3<sup>e</sup>, en Français et en Mathématiques, auront de plus gros coefficients (6 et 5) que celles des disciplines artistiques (coefficient 2).

**7** Les **compétences** attendues par rapport à la formation demandée :

- respect des consignes dans le travail,
- qualités de raisonnement,
- qualités de réalisation (soin, rigueur, précision, méthodes dans l'exécution),
- capacités d'attention et de concentration,
- capacités d'expression,
- créativité, sens artistique et esthétique,
- autonomie et initiative dans le travail,
- travail en équipe,
- qualités physiques (endurance, souplesse, agilité, sens de l'équilibre),
- capacité à extraire et à exploiter des informations par exemple par l'utilisation des nouvelles technologies.

Pour chaque formation demandée, seules 4 compétences seront retenues, différentes, d'une formation à l'autre.

> Par exemple, si votre enfant demande le bac pro Boulanger ou un bac pro Réparation des carrosseries, les compétences retenues seront sa capacité à respecter les consignes et ses qualités de réalisation (soin, rigueur, précision, méthodes dans l'exécution), mais pour l'un il devra faire preuve de créativité et présenter de bonnes qualités physiques, tandis que pour l'autre, il aura montré qu'il est capable de travailler en équipe et qu'il sait faire preuve d'autonomie et d'initiative dans le travail.

Plus votre enfant aura réfléchi tôt à la poursuite d'études qu'il envisage après la 3<sup>e</sup>, plus il aura mis de chances de son côté pour qu'apparaisse dans son dossier les compétences attendues dans la formation de son choix.

**8** Le **lien entre la formation d'origine et la formation d'accueil** : certains CAP seront réservés en priorité à votre enfant s'il est actuellement en 3<sup>e</sup> SEGPA ou en 3<sup>e</sup> ULIS. Ils lui seront également accessibles s'il est en 3<sup>e</sup> prépa-pro ou bien qu'il est repéré en grande difficulté. Vous retrouverez la liste de ces CAP à modalités d'accès spécifiques dans le guide « Après la 3<sup>e</sup> ». ●



© G. JAMSONNEUVE/ONISEP

### La commission d'appel

Si vous êtes en désaccord avec la proposition d'orientation du conseil de classe, vous devrez demander à rencontrer le chef d'établissement. Cet entretien vous permettra de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les enseignants ne partagent pas votre point de vue et d'exposer les arguments en faveur du projet de votre enfant.

Si malgré tout, le désaccord persiste, vous devrez « faire appel de la décision » dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception de la notification de la décision d'orientation.

Vous devrez alors constituer un dossier pour la commission d'appel. Ce dossier devra comporter, en plus des documents administratifs, une lettre argumentée pour justifier votre demande (difficultés familiales, de santé, projet professionnel de l'enfant...).

Suite à cela, vous serez convoqué(s) à une commission d'appel constituée du DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) et de différents acteurs de l'Éducation nationale (chefs d'établissement, conseiller d'orientation-psychologue, professeurs, représentants de parents d'élèves pouvant appuyer votre dossier...). Cette commission d'appel, extérieure à l'établissement, vous recevra avec votre enfant si vous en faites la demande. Les motifs respectifs des uns et des autres seront entendus à tour de rôle pour délibérer objectivement.

À l'issue de la commission d'appel<sup>1</sup>, l'établissement reçoit la décision et gère la suite de la procédure en tenant compte de vos éventuels nouveaux vœux. ●

#### Nouveau

► Si, à l'issue de la commission d'appel, vous n'obtenez pas la voie d'orientation demandée, vous avez le droit de demander le redoublement de votre enfant dans sa classe d'origine... mais cette demande n'est valable qu'une seule fois.

*Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves.*

<sup>1</sup> Les décisions de la commission d'appel ne sont pas contestables.

## ZOOM SUR

## Le point de vue d'un parent

Michelle, maman de Titouan, Maxime et Léa

«J'ai découvert la problématique de l'affection lorsque mon fils aîné, Titouan, était en classe de troisième. J'ai alors pris conscience que, malheureusement, les résultats scolaires sont la base de l'orientation à l'école. Je ne peux qu'inciter mes enfants à avoir les meilleurs résultats possibles pour leur permettre d'obtenir le plus de choix possible. Quand on remplit la fiche navette, il faut vraiment indiquer trois choix et non un seul, cela évite que son enfant se retrouve sans affectation en septembre et cela permet d'avoir une certaine latitude dans les choix d'orientation. Le choix d'orientation en fin de troisième n'est qu'une étape puisqu'en fin de 2<sup>de</sup>, on continue de s'orienter et qu'après tous les bacs, des poursuites d'études supérieures sont possibles.» •

## En tant que parents, vous pouvez...

► **Encourager l'ambition** scolaire de votre enfant et envisager l'accès aux formations de l'enseignement supérieur dès son entrée au lycée. En préparant soigneusement sa poursuite d'études vous l'aidez à réussir son parcours. Les poursuites d'études sont nombreuses et variées.

► **Faire prendre conscience** à votre enfant et **l'aider à accepter**, le plus rapidement possible, que le nombre de places dans la ou les formations susceptibles de l'intéresser peut être sérieusement limité. En fonction de ses vœux, il sera en concurrence avec d'autres élèves et seuls les meilleurs dossiers auront une chance d'être acceptés. Aidez-le rapidement à comprendre que les notes prises en compte dans l'affectation dépendent du CAP ou du bac pro choisi. Autant mettre toute son énergie dans les matières qui comptent pour son orientation plutôt que de devoir accepter l'affectation dans la formation où il reste des places. Retrouvez toutes les statistiques académiques sur <https://www.ac-caen.fr/orientation-insertion/orientation-affectation/#Statistiques-acadmiques>. N'hésitez pas à **faire appel au conseiller d'orientation-psychologue** qui vous aidera à mieux comprendre la réalité qui se cache derrière ces chiffres.

► **Échanger** sur vos propres parcours professionnels, ce qui vous semble important de savoir pour faire des choix. Pourquoi ne pas inviter un oncle, un voisin, un ami, à venir parler de son métier ou de la formation qu'il suit actuellement ? Cela pourra déclencher une envie, confronter la représentation que votre enfant peut avoir d'une activité avec la réalité. •

## Expérimentation « choix de la voie d'orientation aux familles »

En essayant de renforcer les relations entre l'École et les familles, cette expérimentation tente d'améliorer le parcours d'orientation afin qu'il ne soit plus subi mais choisi. Dans un esprit de partenariat co-éducatif entre vous et l'École, cette expérimentation lancée dans 12 académies, dont celle de Caen, favorise la **reconnaissance de la place et du rôle des parents** dans le choix d'orientation de leur enfant à la fin de la de 3<sup>e</sup> (passage en 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP). •

## Ce que dit la loi...

Conformément à l'article L. 111-4 du code de l'éducation, **les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative**.

La circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'École précise que « la régularité et la qualité des relations construites avec les parents constituent un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'éducation. L'obligation faite à l'État de garantir l'action éducative des familles requiert de soutenir et renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, légalement responsables de l'éducation de leurs enfants. L'École doit en conséquence assurer l'effectivité des droits d'information et d'expression reconnus aux parents d'élèves et à leurs représentants ». •





# La voie générale et technologique

**La 2<sup>de</sup> générale et technologique est une classe de détermination. Elle permet à votre enfant de préciser ses choix en vue d'une orientation vers la voie générale (bac L, ES ou S) ou vers la voie technologique (STAV, STI2D, ST2S, STL, STMG, STD2A, Hôtellerie ou Musique et danse).**

Vous devrez indiquer, sur les fiche de dialogue des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres (voir page 15), les **enseignements d'exploration** que votre enfant souhaite suivre l'an prochain. Sa demande sera satisfaite, en fonction des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet.

Vous pourrez formuler jusqu'à 4 vœux d'établissements en précisant pour chacun entre 1 et 3 enseignements d'exploration. Dans tous les cas, devra figurer au moins un enseignement d'exploration non régulé (voir page 22) proposé par votre lycée de secteur.

■ **Attention** : si vous faites une **demande de dérogation**, faites-le à partir d'enseignements d'exploration courants c'est-à-dire non soumis à sélection (voir page 22) ou une section européenne puisque les places sont limitées et dépendent d'un classement général. Vos vœux ne seraient pas pris en compte.

Pour connaître l'offre de formation de chaque établissement,

il vous suffira de consulter le guide «Après la 3<sup>e</sup>»<sup>1</sup> que le professeur principal de votre enfant lui distribuera en classe, vers le mois de février. Ce document présentera de manière détaillée les enseignements d'exploration, les options facultatives proposées en classe de 2<sup>de</sup> dans chaque lycée (public et privé) ainsi que les séries et les spécialités des baccalauréats préparés. ●

<sup>1</sup> Retrouvez les guides de l'Onisep en téléchargement gratuit sur [www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)

## Lexique

L : Littéraire

ES : Économique et sociale

S : Scientifique

STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

STL : Sciences et technologies de laboratoire

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués

## Ce que dit la loi...

Les arrêtés du 27 janvier 2010 (voie générale) et du 27 mai 2010 (voie technologique), relatifs à la réforme du lycée, stipulent que l'accès à une classe de 1<sup>re</sup> du bac général et technologique ne peut en aucun cas être soumis à la condition d'avoir suivi un enseignement d'exploration particulier en classe de 2<sup>de</sup>. L'enseignement d'exploration suivi en classe de 2<sup>de</sup> n'est déterminant, ni pour les vœux d'orientation, ni pour la décision qui sera prise à l'issue du dernier conseil de classe. ●





© J. PAILLÉ/ONISEP

### Quelle est la différence entre un enseignement d'exploration régulé et un enseignement d'exploration courant ?

Certains enseignements répondent à des conditions particulières de recrutement. Le **nombre de places** étant **limité**, ils sont accessibles en fonction des notes et des compétences évaluées en classe de 3<sup>e</sup> et recalculées à partir d'un système de coefficients qui permet de classer les demandes les unes par rapport aux autres. Les élèves du lycée de secteur ne sont pas prioritaires sur ces enseignements.

#### ► Liste des enseignements d'exploration régulés :

Création et culture design / Langue vivante 3 / Création et activité artistique (arts visuels, arts du son, arts du spectacle, patrimoines) / Santé et social / Sciences et laboratoire / Biotechnologies / 2<sup>de</sup> spécifique Hôtellerie / Écologie, agronomie, territoire, développement durable / Éducation physique et sportive.

Tous les enseignements d'exploration non soumis à sélection sont des **enseignements courants**.

#### ► Liste des enseignements d'exploration non régulés :

Sciences économiques et sociales / Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion / Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec / Littérature et société / Méthodes et pratiques scientifiques / Création et innovation technologiques / Sciences de l'ingénieur.

•

### Si votre enfant souhaite entrer en section européenne...

Il devra avoir validé au moins **3 compétences du niveau B1** du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Suite à une procédure de **pré-affectation** dont les résultats vous seront communiqués **début juin**, un classement entre tous les candidats sera réalisé à partir du nombre de compétences validées. En cas d'égalité entre les dossiers, l'avis de l'équipe pédagogique sera pris en compte, puis si nécessaire, la moyenne des résultats scolaires auxquels seront appliqués des coefficients.

**Pour que l'affectation devienne définitive**, il faudra que votre enfant obtienne le passage en 2<sup>de</sup> générale et technologique et que vous remplissiez, après avoir pris connaissance du résultat de la pré-affectation, une fiche de vœux dans laquelle vous préciserez votre choix pour le 2<sup>nd</sup> enseignement d'exploration parmi ceux proposés dans le lycée dans lequel votre enfant aura été pré-affecté. **Attention**, il doit s'agir d'un vœu pour un enseignement d'exploration courant. ●



© J. PAILLÉ/ONISEP

# ➤ COMMENT L'AIDER À CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION ?



© J. PILLÉ / ONISEP

Sauf en cas de dérogation, votre enfant devra **obligatoirement** suivre l'un des deux enseignements d'économie suivants :

## Sciences économiques et sociales (1 h 30)

Cet enseignement lui permettra de découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie à partir de quelques grandes problématiques contemporaines (consommation des ménages, production des entreprises...).

ou

## Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1 h 30)

Un enseignement destiné à faire découvrir les notions

fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches de votre enfant (entreprises, associations...).

Puis il demandera **un second** enseignement d'exploration, **différent du premier**, à choisir entre :

### Informatique et création numérique (1 h 30)

Ce **nouvel enseignement d'exploration**, proposé à partir de la rentrée 2016, aide à mieux comprendre la place de l'informatique et des applications numériques dans la société. Il permettra la découverte des métiers et des formations sur ce secteur porteur. Trois lycées de l'académie l'expérimentent cette année (Jean Rostand à Caen, Charles François Lebrun à Coutances, Jean Guéhenno à Flers).

Pour en savoir plus : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

### Biotechnologies (1 h 30)\*

Cet enseignement, basé sur la réalisation de manipulations en laboratoire, lui permettra de s'initier aux techniques d'analyses en biologie appliquée et de découvrir les formations et métiers du domaine de la santé, de l'environnement, des bio-industries ou de la recherche.

### Création et activités artistiques (1 h 30)\*

Cet enseignement est proposé dans quatre domaines différents : arts du son, arts du spectacle, arts visuels, patrimoines.

Il permet d'explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine, d'apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art, et enfin de découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.

### Écologie, agriculture, territoire et développement durable (3h)\*

Cet enseignement, proposé en lycée agricole uniquement, permet de s'initier aux sciences biologiques, aux méthodes de productions animales et végétales et à l'écologie, par exemple au travers des prélèvements et des analyses d'échantillons issus d'animaux ou de végétaux, l'étude de ressources naturelles ou l'étude du patrimoine.

### Attention

\* Les enseignements d'exploration suivis d'un astérisque sont régulés : places limitées !

### ► Langue vivante 3 étrangère ou régionale (3h) \*

Cet enseignement permet de découvrir une langue et une culture nouvelles, d'acquérir les bases de la communication orale et écrite et pour certaines langues, un nouveau système graphique.

### Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3h)

Cet enseignement propose d'explorer 3 sujets d'étude :

- l'homme romain/grec ;
- le monde romain/grec ;
- les figures héroïques et mythologiques, et de pratiquer la lecture des textes, avec notamment, un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

### Littérature et société (1 h 30)

Cet enseignement propose de connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste, de percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société, et enfin, d'explorer la diversité des cursus et des activités professionnelles liés aux études littéraires.

### Méthodes et pratiques scientifiques (1 h 30)

Cet enseignement permet de se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie, de comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société, et enfin, de découvrir certains métiers et formations scientifiques.

### Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1 h 30)

S'il ne l'a pas choisi en 1<sup>er</sup> enseignement.

### Sciences économiques et sociales (1 h 30)

S'il ne l'a pas choisi en 1<sup>er</sup> enseignement.

#### Cas particuliers :

**1/** Votre enfant est attiré par les **technologies** : il pourra choisir, non pas 1, mais **2 enseignements d'exploration supplémentaires** (en plus de l'enseignement d'économie) à choisir entre :

### Création et innovation technologiques (1 h 30)

Cet enseignement propose de découvrir pourquoi et comment, à partir de quelles découvertes, inventions et innovations technologiques, un produit est apparu. Votre enfant, s'il choisit cet enseignement, pourra appréhender les démarches de créativité, indispensables au développement des innovations technologiques.

### Santé et social (1 h 30) \*

Cet enseignement d'exploration de 1 h 30 par semaine permet d'aborder des questions de société traitant de la santé et du bien-être social et d'explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

### Sciences de l'ingénieur (1 h 30)

Cet enseignement propose de découvrir pourquoi et comment un produit, à un moment donné, est conçu et réalisé et à quel besoin il répond. Il inclut, pour chaque produit, l'analyse de l'impact sur la société et l'environnement.

### Sciences et laboratoire (1 h 30) \*

Dans une société en mutation rapide, les sciences expérimentales visent à l'étude de phénomènes naturels ou induits par l'activité humaine en s'initiant aux méthodes et pratiques de laboratoire.

Cet enseignement permet de formuler ou de s'approprier une problématique, de proposer une stratégie de réponse, de mettre en œuvre des activités expérimentales, d'analyser les résultats, de valider une solution, de présenter et partager ses travaux.

Après une phase de découverte de la méthodologie d'analyse et de résolution de problèmes à travers quelques études de cas, votre enfant, s'il choisit cet enseignement, est amené à l'appliquer dans le cadre de projets. La pratique expérimentale, privilégiée dans cet enseignement, favorise la formation de l'esprit scientifique et développe le goût de la recherche.

**2/** Votre enfant s'intéresse aux **arts appliqués** ou au **sport**, il aura la possibilité de ne choisir qu'**un seul** enseignement d'exploration parmi :

### Création et culture design (6h) \*

Cet enseignement permet d'acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design et d'appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes époques et cultures.

### Éducation physique et sportive (5h) \*

Cet enseignement permet de suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques, mais aussi de découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent. ●

---

## Attention

\* Les enseignements d'exploration suivis d'un astérisque sont régulés : places limitées !



© J. PALLÉ/ONISEP

## Avis préalable de l'établissement d'accueil parfois indispensable

■ **Attention !** Pensez à prendre contact avec le chef d'établissement concerné si votre enfant souhaite une admission pour :

- ▶ L'enseignement d'exploration **Éducation physique et sportive** du lycées Louis Liard (Falaise), Albert Sorel (Honfleur) ou Charles Tellier (Condé-sur-Noireau) ;
- ▶ Le **Collège Lycée Expérimental - CLE** (Hérouville-Saint-Clair) ;
- ▶ La classe de seconde préparant au **bac techno Musique et danse option instrument**, lycée Malherbe (Caen). **Attention :** l'admission dans cette formation nécessite des résultats validés par le Conservatoire ;
- ▶ La section binationale **Abibac (franco-allemand)** au lycée Salvador Allende (Hérouville-Saint-Clair) ;
- ▶ La section binationale **Bachibac (franco-espagnol)** au lycée Charles de Gaulle (Caen) ;
- ▶ La section binationale **Esabac (franco-italien)** au lycée Auguste Fresnel (Caen) ;
- ▶ La **section internationale** au lycée Salvador Allende (Hérouville-Saint-Clair) ;
- ▶ Une **section sportive** : football au lycée Jules Verne (Mondeville), canoë-kayak et plongée sportive au lycée Charles Tellier (Condé-sur-Noireau) ; plongée au lycée agricole de Vire ; équitation au lycée Le Robillard (Saint-Pierre-sur-Dives) ou basket-ball au lycée Alain Chartier (Bayeux). **Attention :** l'admission en section sportive football au lycée Émile Littré (Avranches) est conditionnée par des tests et entretiens. ●

## Si vous habitez...

### Dans le Calvados :

Si vous demandez un enseignement d'exploration proposé par les deux lycées publics de **Bayeux**, votre enfant sera affecté dans l'un ou l'autre des établissements dans la limite des capacités d'accueil.

### Dans la Manche :

Si vous demandez un enseignement d'exploration proposé par les deux lycées publics de **Saint-Lô**, votre enfant sera affecté dans l'un ou l'autre des établissements dans la limite des capacités d'accueil.

Il en sera de même pour les lycées de **Coutances** et de **Carentan**.

### Dans l'Orne :

Pour les lycées publics d'**Alençon**, vous devrez obligatoirement formuler plusieurs vœux, par ordre de préférence, pour chacun des deux lycées : si le nombre de candidatures dépasse les capacités d'accueil, votre enfant pourra être affecté sur son second vœu (c'est-à-dire le lycée qu'il n'aura pas demandé en priorité).

Les critères de sélection tiendront compte de l'enseignement d'exploration que vous souhaitez et de la proximité géographique par rapport à votre domicile.

### Lorsque des collèges sont limitrophes

L'affectation peut parfois être possible dans un lycée hors secteur si votre enfant est scolarisé dans l'un des collèges limitrophes et que vous ne demandez pas d'enseignement d'exploration à capacité d'accueil limitée.

L'information vous sera donnée par le collège de votre enfant, le cas échéant. ●







# La voie professionnelle

**Si votre enfant demande une affectation en lycée professionnel en vue de préparer un baccalauréat professionnel ou un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), vous devrez en faire la demande sur les fiches de dialogue des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.**

La demande sera satisfaite, en fonction des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet. Vous formulerez jusqu'à 4 vœux sachant qu'un vœu = une formation dans un établissement (exemple : le bac pro Cuisine du lycée François Rabelais à Ifs et le bac pro Cuisine du lycée Jean Jooris à Dives-sur-mer correspondent à 2 vœux différents).

Le logiciel de classement prend en compte la classe d'origine (3<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> SEGPA ou 3<sup>e</sup> prépa-pro), la section demandée (tel bac pro ou tel CAP), les résultats scolaires, une série de compétences évaluées en cours d'année et l'avis du conseil de classe (pour plus de précisions, se reporter page 17). Si votre enfant est scolarisé en 3<sup>e</sup> SEGPA, 3<sup>e</sup> ULIS, 3<sup>e</sup> prépa-pro ou qu'il est repéré en grande difficulté, certains CAP lui seront réservés en priorité.

Dans le guide «Après la 3<sup>e</sup>» que votre enfant recevra vers le mois de février, les CAP à mo-

dalités d'accès spécifiques seront précisés.

■ **Attention** : l'admission dans certains bacs pro nécessite des démarches (prendre contact avec le chef d'établissement pour obtenir un avis, suivre une procédure d'information...) ou des dispositions particulières (voir page 28).

Si votre enfant demande une formation de l'enseignement agricole, vous devrez obligatoirement prendre contact avec les **lycées publics et privés sous contrat**, compte-tenu des caractéristiques propres aux établissements et aux spécificités des formations proposées. Le lycée susceptible de l'accueillir en formation formulera un avis sur sa candidature qui sera pris en compte dans la procédure informatisée.

Pour les **bacs professionnels agricoles**, l'admission sera proposée sur un des six champs professionnels suivants :

> Productions animales,

- > Productions végétales agro-équipement,
- > Nature jardin paysage forêt,
- > Conseil vente,
- > Alimentation bio-industries laboratoire,
- > Services.

Le choix de la spécialité se fera en cours de formation, sauf pour les bacs pro suivants :

- > Conduite et gestion des entreprises hippiques,
- > Conduite et gestion de l'exploitation agricole dominante culture,
- > Productions horticolas,
- > Gestion des milieux naturels et de la faune.

Pour tous les autres bacs professionnels agricoles, le champ professionnel de 2<sup>de</sup> mène à plusieurs spécialités possibles de bacs pro. Votre enfant ne se spécialisera donc qu'en classe de 1<sup>re</sup>.

Le tableau de correspondance entre les champs professionnels et les bacs professionnels vous sera présenté dans le guide «Après la 3<sup>e</sup>». ●

Pour en savoir plus sur la voie professionnelle, rendez-vous sur le site de l'Onisep [www.onisep.fr/voiepro](http://www.onisep.fr/voiepro)



© G. MAISONNEUVE/ONISEP

## Lycée professionnel maritime et aquacole Daniel Rigolet

Si votre enfant est intéressé par l'une des formations professionnelles du lycée maritime et aquacole Daniel Rigolet de Cherbourg-Octeville (**bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes, bac pro Culture marine ou bac pro Électromécanicien marine**), prenez contact avec l'établissement. Ces formations sont gérées par la procédure d'affectation informatisée qui tient compte de barèmes bien précis. Pour chaque candidature reçue, le lycée donnera un avis.

■ **Attention !** Un certificat d'aptitude médicale délivré par le médecin des gens de mer sera exigé avant toute inscription ! ●

## Bac pro Artisanat et métiers d'art : communication visuelle pluri-media

Si votre enfant est intéressé par cette section, une démarche d'information préalable auprès du **lycée Paul Cornu (Lisieux)** est indispensable. Un accueil au lycée aura lieu courant mars.

Prenez contact avec l'établissement pour en connaître les modalités. ●

## Bac pro Conduite et gestion des entreprises hippiques

Ce bac pro, préparé au **lycée agricole de la Baie du Mont-Saint-Michel (Saint-Hilaire-du-Harcoët)**, nécessite un bon niveau équestre avant l'entrée en formation (galop 5/6). Si votre enfant souhaite le préparer, il devra fournir une photocopie de son diplôme lors d'un entretien et réussir les tests de contrôle. Prenez contact, au plus vite, avec l'établissement. ●

## Bac pro Conducteur transport routier marchandises

Si votre enfant est intéressé par cette section, une démarche d'information préalable est indispensable. Vous devrez impérativement prendre contact avec le lycée professionnel (**Arcisse de Caumont, Bayeux ou Marcel Mézen, Alençon**) pour en connaître les modalités. À l'issue de la rencontre, le chef d'établissement formulera un avis sur la pertinence de cette poursuite d'études pour votre enfant et le transmettra au service du Rectorat chargé de l'affectation. Si l'avis est positif, votre enfant pourra recevoir un bonus lui permettant d'augmenter ses chances d'être accepté. ●

## Vous avez entendu parlé d'EREA...

EREA veut dire : établissement régional d'enseignement adapté. Si votre enfant est en 3<sup>e</sup> SEGPA, il est indispensable qu'il poursuive ses études afin d'obtenir un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en vue d'une insertion professionnelle.

Ce type d'établissement, grâce à une prise en charge sur-mesure au sein de petits groupes, peut l'aider à construire son projet (d'orientation, de formation puis d'insertion professionnelle et sociale) en tenant compte de ce qu'il aime et de ce dont il est capable.

Pour une admission en EREA, vous devrez obtenir la décision de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA-SD). Si vous n'obtenez pas cette décision d'affectation mais que l'on considère que votre enfant peut vraiment tirer profit des conditions d'enseignement et d'encadrement proposés par les EREA, vous obtiendrez peut-être une affectation sur places vacantes (en fonction des places restantes).

Les affectations aux EREA Robert Doisneau (Saint-Lô) et Yvonne Guégan (Hérouville-Saint-Clair) passent par la procédure Affelnet en tenant compte des propositions des CDOEA-SD. ●

## Apprentissage, à quel âge peut-on débiter une formation ?

En règle générale, il est possible de débiter une formation par apprentissage **entre 16 et 25 ans**. Mais si votre enfant a 15 ans lorsqu'il termine sa classe de 3<sup>e</sup>, il pourra obtenir une **dérogation d'âge** pour entrer en apprentissage dès la fin du collège. Vous devrez, pour effectuer cette formalité, vous rapprocher de la direction des services départementaux de l'éducation nationale dont vous dépendez.

■ **Attention !** Si votre enfant a 15 ans entre septembre et décembre dans l'année qui suit la classe de 3<sup>e</sup>, des modalités particulières existent. Se renseigner auprès des centres de formation d'apprentis ou du conseiller d'orientation-psychologue. ●



© L. PRAT/ONISEP

## Qu'est ce qu'une MFR ?

Les Maisons familiales rurales (MFR) préparent, par alternance, aux diplômes officiels du ministère de l'Agriculture et de l'Éducation nationale.

Elles accueillent les jeunes souvent dès les classes de 4<sup>e</sup>. Elles les préparent à différents examens : CAP, bac pro, bac techno, BTS...

Durant leur scolarité les élèves alternent entre de nombreux stages et l'école. ●

## Pour en savoir plus

► [www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)





# Vous ne trouvez pas de réponses à vos questions ?

## Contactez le centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de chez vous

Le **conseiller d'orientation-psychologue** est le psychologue de l'Éducation nationale pour tous les élèves du 2<sup>nd</sup> degré (collèges, lycées, lycées professionnels). Il a une vue d'ensemble des élèves et des établissements et pourra vous aider pour mieux comprendre les procédures et contraintes liées à l'affectation.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement privé, vous pouvez, à tout moment, contacter le centre d'information et d'orientation pour un rendez-vous avec un conseiller. ●

### À noter

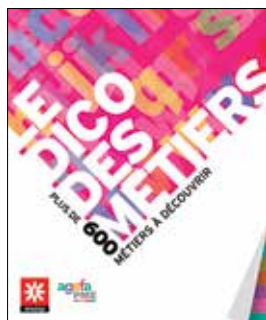
► Retrouvez les adresses des CIO sur [onisep.fr](http://onisep.fr) et dans le guide Après la 3<sup>e</sup> qui sera distribué à votre enfant.

## Consultez les sites Internet

- Le service personnalisé de l'Onisep, sur Internet et par téléphone  
[www.monorientationenligne.fr/qr/index.php](http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php)
- Onisep TV propose plus de 1500 vidéos (métiers, formations, itinéraires)  
[onisep.tv/onisep.fr/](http://onisep.tv/onisep.fr/)
- L'espace parents du site du ministère de l'Éducation nationale  
[www.education.gouv.fr/pid24345/espace-parents.html](http://www.education.gouv.fr/pid24345/espace-parents.html)
- L'espace parents du site national de l'Onisep  
[www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Espace-parents](http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Espace-parents)
- Ma voie scientifique  
[mavoiescientifique.onisep.fr](http://mavoiescientifique.onisep.fr)
- Ma voie littéraire  
[mavoielitteraire.onisep.fr](http://mavoielitteraire.onisep.fr)
- Ma voie économique  
[mavoieeconomique.onisep.fr](http://mavoieeconomique.onisep.fr)
- Ma voie pro  
[www.onisep.fr/Voie-Pro](http://www.onisep.fr/Voie-Pro)
- Ma voie pro Europe  
[mavoieproeurope.onisep.fr](http://mavoieproeurope.onisep.fr)
- Le portail dédié à l'orientation tout au long de la vie  
[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr) ●







### Lisez les publications spécialisées

La plupart sont disponibles au centre de documentation et d'information (CDI) du collège et au centre d'information et d'orientation (CIO).

Vous pouvez également vous les procurer à la librairie de l'Onisep, sur place, ou sur Internet.

► **Le Dico des métiers** vous permet d'explorer plus de 400 métiers avec votre enfant, à partir de ses centres d'intérêts.

Si rien ne ressort en particulier, vous pourrez toujours analyser avec lui les raisons pour lesquelles il refuse tel métier ou tel domaine d'activité.

Ce travail de recherche vous permettra de l'aider à réfléchir sur ses attentes en terme de conditions de travail (seul ou en équipe, mobilité-déplacements, salaire, travail de bureau ou bien extérieur...), de longueur des études mais aussi de mode de scolarité (temps plein, alternance...).

Toutes les occasions sont à saisir pour s'interroger sur son avenir et ce à quoi l'on aspire.

► La collection **Parcours** vous informe sur les métiers et les formations selon le domaine d'activité (les jeux vidéo, l'électronique et la robotique, le sport, l'agroalimentaire, le social, les enfants, etc.).

► La collection **Zoom sur les métiers** est un outil de découverte des métiers, des formations et du monde professionnel réalisé en partenariat avec les branches professionnelles.

Vous pourrez tout savoir sur les Compagnons du Devoir et du Tour de France, les métiers des maths et de l'informatique, les métiers de la propreté et des services associés ou encore, les industries de carrières et matériaux de construction.

► Les **Dossiers** sont des guides très complets pour vous informer sur des thématiques précises comme par exemple, *Artisanat : des métiers pour demain*. •





**onisep.fr**

**Trouvez toute l'info nationale et régionale  
sur les formations et les métiers.**